



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2024_f.pdf).

Domaine : *Ingénierie & Architecture*

Filière : *Architecture*

Orientation : -

1. Intitulé de module Construction et techniques 1&2 2024-25

Code :

B1M-COTE-A

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé
- Autres : ...

Caractéristique :

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire
- Autres : ...

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne
- Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS

14

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Italien
- Anglais
- Autres : ..

3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf).



5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants / Das Modul besteht aus folgenden Kursen :

Cours « Détails de construction 1 et 2 » : obligatoires pour les étudiant-e-s qui ne sont pas titulaires d'un CFC de dessinateur/trice, orientation architecture. Ce cours est validé sur la base d'une évaluation semestrielle.

Cours « Introduction à la durabilité » est un cours annuel qui est validé au semestre de printemps.

<i>Théorie de la construction 1, semestre d'automne Konstruktionstheorie 1, Herbstsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 0.7/14</i>
<i>Séminaire de la construction 1, semestre d'automne Konstruktionsseminar 1, Herbstsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 2.8/14</i>
<i>Statique 1, semestre d'automne</i>	<i>Poids 0.7/14</i>
<i>Détails de construction 1, semestre d'automne</i>	<i>Poids 0/14</i>
<i>Théorie de la construction 2, semestre de printemps Konstruktionstheorie 2, Frühlingsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 1.3/14</i>
<i>Séminaire de la construction 2, semestre de printemps Konstruktionsseminar 2, Frühlingsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 5.2/14</i>
<i>Statique 2, semestre de printemps</i>	<i>Poids 1.3/14</i>
<i>Détails de construction 2, semestre de printemps</i>	<i>Poids 0/14</i>
<i>Introduction à la durabilité</i>	<i>Poids 2/14</i>

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point, sauf les cours de « Détails de construction 1 et 2 » qui sont validés sur la base d'une évaluation semestrielle et le cours « Introduction à la durabilité » qui est validé sur la base d'une évaluation annuelle. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. A ces deux conditions s'ajoute la validation du cours « Introduction à la durabilité » et des cours « Détails de construction 1 et 2 » pour celles et ceux qui ont l'obligation de les suivre. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours non validés ou dont la note est inférieure à 4.0 ainsi que les cours qui lui sont apparentés ("Cours X 1" et "Cours X 2") dont la note obtenue est inférieure à 4.5.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre : uniquement pour le cours *Introduction à la durabilité* : en cas de non-validation, un travail complémentaire est à faire durant l'été.

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre : uniquement pour le cours *Introduction à la durabilité* : en cas de non-validation, un travail complémentaire est à faire durant l'été.

8. Remarques

- Les cours de « Détails de construction 1 et 2 » sont obligatoires pour les étudiant-e-s qui ne sont pas titulaires du CFC de dessinateur/trice, orientation architecture.
- Le cours « Introduction à la durabilité » est un cours annuel qui commence lors de la semaine d'immatriculation. Sa validation se fait au semestre de printemps.



9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Nom responsable de module : Stéphane Emery

**Descriptif validé le 19.07.2024 par la
direction de la filière architecture**